



DIU Sciences, Technologies, Santé
Mention de Répit

Le RéPIT est une aide et une assistance externes procurées au proche parent, « l'aidant », en charge à domicile mais non exclusivement d'un « patient » (ascendant/conjoint-compagnon/enfant) présentant une affection chronique lourde (Affection de Longue Durée prise en charge à 100%) pouvant réduire l'espérance de vie et créant une situation de dépendance. Cette dépendance du patient justifie l'assistance quotidienne hors soins médicaux (toilette/hygiène, repas / surveillance diurne / veille nocturne / soins délégués par l'équipe médicale / présence et/ou animation / soutien psychoaffectif), assistance délivrée par « l'aidant » ou « proche-aidant », pour une durée « présenteielle » et active minimale et séquentielle de deux heures sur 24 heures. La fonction de soignant de l'aidant est démontrée entre autre par la délégation de soins dont il fait l'objet et témoigne du rattachement incontournable de l'aidant à l'équipe soignante et son intégration à part entière dans le parcours de soins. Le RéPIT est donc une aide et une assistance dédiée à l'aidant et donc au patient ainsi qu'à leur famille.

Objectifs

Le D.I.U. de Répit est destiné à former des professionnels et des bénévoles s'impliquant dans la prise en charge des problèmes spécifiques liés au répit concernant les patients de tous âges et cultures ainsi que les aidants.

Il vise à approfondir des connaissances dans le domaine des sciences biomédicales et sciences humaines, pour développer une approche centrée d'une part sur le patient l'enfant, l'adolescent, l'adulte ou la personne âgée atteint d'une pathologie menaçant ou limitant la vie, d'autre part sur le ou les aidants de ce patient en dans la prise en compte et le respect du contexte familial, social et culturel.

Cet enseignement a pour mission d'apporter aux étudiants du D.I.U. les connaissances indispensables et les avancées les plus récentes, sur le plan pratique mais aussi fondamental, médical et paramédical (clinique et thérapeutique), psychologique, social et sociétal, relationnel et éthique dans tous les domaines créés par la situation du Répit pour le patient et l'aidant. Les objectifs sont d'enseigner aux étudiants les connaissances théoriques et pratiques ayant pour but :

- > d'assurer au patient, à l'aidant ainsi qu'à leur famille, une qualité de prise en charge et la meilleure qualité de vie tout au long de l'évolution de la maladie ou du polyhandicap
- > de favoriser le développement de la prise en charge pluridisciplinaire, médicale, paramédicale, psychoaffective, sociale et administrative
- > d'évaluer les effets de leurs actions
- > de promouvoir la recherche dans le domaine du Répit

Un effort particulier sera réalisé pour développer une pédagogie interactive.

Pour qui ?

Public visé

Sont admis à s'inscrire en vue de l'obtention du diplôme après accord du responsable d'enseignement :

- > Soignants : médecins, infirmières, aides-soignants, psychologues, kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens, internes en médecine pouvant justifier d'un cursus d'interne d'au moins 2 ans, ...
- > Travailleurs sociaux : assistants sociaux, auxiliaires de vie, assistants médico-psychologiques, éducateurs spécialisés pouvant justifier d'un diplôme d'Etat français ou étranger, ...
- > Autres professionnels : gestionnaires d'établissements sanitaires ou médicosociaux, porteurs de projets de répit, responsables d'associations, ...
- > Toute autre personne ayant obtenu l'accord du comité pédagogique (bénévoles, aidants qualifiés...)

Pré-requis

Obligatoires :

Bac +2

Conditions d'admission

CV, lettre de motivation et Copie du diplôme professionnalisant

Programme

L'Enseignement théorique

comporte un volume horaire de 72 heures de cours théoriques organisé en 8 jours de 9 heures (soit 72 heures) répartis en 11 modules. L'enseignement interactif intègre 19 heures sur 72 heures. La présence aux cours est obligatoire.

Modules	Coordonneurs	n Heures
Module 1 : Introduction au RÉPIT	Pr Pierre Chatelain- Pr Vincent Gautheron	7 heures
Module 2 : Les Composantes du RÉPIT	Dr Matthias Schell- Henri de Rohan-Chabot	8 heures
Module 3 : Les Acteurs du RÉPIT	Pr Vincent Desportes- Pr Gilles Rhode	4 heures
Module 4 : Cartographie du RÉPIT	Pr Vincent Gautheron – H de Rohan-Chabot	10 heures
Module 5 : Le RÉPIT dans la littérature, médicale et autre	Pr Pierre Chatelain	5 heures
Module 6 Lister et identifier les besoins	Pr Vincent Gautheron – Pr Vincent Desportes	4 heures
Module 7 : Place des Maisons ou des lits de RÉPIT /Place du Programme d'intervention à domicile / Organisation Régionale / Nationale du RÉPIT	Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot	8 heures
Module 8 La Pratique du RÉPIT : Qui fait Quoi ?	Dr Matthias Schell	6 heures
Module 9 Autres Aspects du RÉPIT	Pr Pierre Chatelain	6 heures
Module 10: Le RÉPIT et son futur	Dr Matthias Schell - Henri de Rohan-Chabot	10 heures
Module 11: Bilan & Synthèse	Pr Pierre Chatelain - Pr Vincent Gautheron	4 heures

Le **stage pratique** validé est **obligatoire** pour l'obtention du D.I.U.

La **durée minimale** du stage est fixée à 4 jours ouvrables de 8 heures (32 heures au total).

Son organisation est son déroulement sont placés sous la responsabilité d'un **responsable de stage**.

Peut être responsable de stage tout professionnel confronté aux problèmes du RÉPIT dans le cadre de sa pratique professionnelle. Le terrain de stage et le responsable du stage sont validés par le Coordonnateur du D.I.U.

Le **terrain de stage**, les **objectifs** et le **cahier des charges** du stage seront établis par écrit en concertation avec l'étudiant, le responsable du stage et le Coordonnateur du D.I.U. En début de D.I.U. l'étudiant adressera au Coordonnateur pour validation un document d'une demi-page décrivant le terrain de stage, les objectifs et le cahier des charges.

Une **convention de stage** liant l'université et le responsable de la structure recouvrant le terrain de stage sera établie.

Les **objectifs du stage** seront centrés sur le RÉPIT, le patient, l'aidant et leur famille au sens large.

L'organisation pratique du stage est flexible de nature à être compatible avec les activités professionnelles des étudiants et des responsables de stage autant que faire se peut.

Un document validant le stage sera établi et signé par le responsable du stage et le Coordonnateur du D.I.U. En situation de non validation du stage, un rapport explicatif simple sera rédigé par le responsable du stage, adressé au Coordonnateur du D.I.U. et porté à la connaissance de l'étudiant ; celui-ci pourra apporter les éléments de réponse qu'il juge pertinents. Ces documents seront versés au dossier de l'université de l'étudiant du D.I.U.. Le Conseil pédagogique a tout pouvoir pour décider de la validation ou non du stage. En cas de non validation un deuxième stage devra être effectué.

Le stage pourra donner lieu à la rédaction du mémoire portant sur les éléments du stage.

Validation

Session de rattrapage	Oui Non Période :			Durée de l'épreuve	Coefficient
	Nature de l'épreuve				
Intitulé de l'épreuve	Ecrit	Oral	Continu		
1ère session	x			2h	
		x			
Session de rattrapage	x				
Condition de validation du diplôme (ex : le candidat doit avoir obtenu la moyenne à	<p>L'Epreuve écrite est d'une durée de 2 heures, comportant 10 QCM et 2 cas cliniques sur un choix de 4 questions (45 minutes x 2) : notée sur 40. Pour valider l'épreuve écrite il faut obtenir une note moyenne > ou = à 20/40.</p>				

l'ensemble des épreuves ou la moyenne à chaque UE pour valider son diplôme....)

L'épreuve orale de soutenance du mémoire :

Elle est organisée en Juin. **Elle est notée sur 40** et comporte

A/ une note du mémoire sur 20,

B/ une note de soutenance orale du mémoire sur 20.

A la discrétion du jury, des questions sur le Répit peuvent être posées au candidat lors de cette épreuve orale. A l'issue de l'épreuve orale le jury décide concernant le Mémoire : « validé » (note > ou = 20/40) ou « non validé » (note < 20/40). En cas de « mémoire non validé » le jury précisera à l'étudiant la marche à suivre (optimisation, complément, nouveau mémoire, modalités de la nouvelle soutenance etc. ...).

Stage

Un document validant le stage sera établi et signé du responsable du stage et du Coordonnateur du D.I.U. Un « stage non validé » devra à nouveau être effectué selon des modalités proposées par le responsable du stage et validées par le Coordonnateur. La validation du stage est obligatoire pour l'obtention finale du diplôme.

Le D.I.U.de RÉPIT est délivré aux étudiants ayant réussi à l'épreuve écrite, à l'épreuve orale de soutenance du mémoire et validé leur stage.

Modalités de contrôle des connaissances de la session de rattrapage

(préciser si identique ou différentes)

La participation à l'**épreuve écrite de rattrapage** sera possible en cas de :

- note < 20/40 à l'épreuve écrite de Juin

- raison d'autre nature (médicale par exemple) après accord du Conseil Pédagogique. Cette modalité doit rester cependant exceptionnelle.

Le jury peut éventuellement dispenser un étudiant de cette épreuve écrite de rattrapage si sa note à l'épreuve orale (cf. 7.1.2.) compense le déficit en points à l'épreuve écrite avec un total à ces deux épreuves > ou = à 40/80.

-
raison d'autre nature (médicale par exemple) après accord du Conseil Pédagogique. Cette modalité doit rester cependant exceptionnelle.

Production d'un mémoire

Oui

Production d'un rapport	Non
-------------------------	-----

Coût de l'inscription

Pas de droits d'inscription nationaux

Droits spécifiques

Formation continue :

- > Prise en charge individuelle : 1 290 €
- > Prise en charge par un organisme : 1 290 €

Formation initiale :

- > Inscription principale : 500 €
- > inscription secondaire : 310 €